



Avis concernant l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique établissant des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo à partir du territoire des États-Unis

L'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique établissant des procédures de sécurité pour le lancement de satellites Galileo à partir du territoire des États-Unis ⁽¹⁾, signé à Bruxelles le 25 mars 2024, est entré en vigueur le 18 janvier 2025, la procédure prévue à l'article 12, paragraphe 1, dudit accord ayant été achevée le 17 janvier 2025.

⁽¹⁾ JO L, 2024/1214, 3.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_international/2024/1214/oj.